Italie : justice et crucifix

23/02/2008 à 10h28

Un juge italien, Luigi Tosti, a été condamné à un an de prison et un an d'interdiction d'exercer pour avoir refusé de siéger en raison de la présence d'un crucifix dans la salle de tribunal. *"Le juge Tosti a été condamné à un an de prison et à une interdiction d'exercer pendant une année car il a refusé en 2006 de siéger au tribunal où un immense crucifix est accroché au mur, comme dans tous les tribunaux italiens"*, a déclaré Me Dario Visconti. (source)